

« Améliorer la participation des citoyens dans le cadre des réformes de la gouvernance publique locale au Maroc »

Atelier de travail

30 Mars 2017 Agadir, Maroc

Dans le cadre du projet « Appui à la gouvernance locale pour promouvoir le développement socio-économique du Maroc » mis en œuvre avec le soutien financier du Ministère fédéral des affaires étrangères d'Allemagne, l'OCDE a organisé en collaboration avec la Direction Générale des collectivités locales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur, un atelier de travail sur le thème « Améliorer la participation des citoyens dans le cadre des réformes de la gouvernance publique locale ».

A l'instar des éditions de Rabat (04 novembre 2015), Marrakech (25-26 février 2016), Tanger (3 Mai 2016) et Fès (1er décembre 2016) cet atelier a permis i) de préciser le contenu des dispositions législatives du processus de régionalisation avancée relatives à la participation citoyenne au niveau local, ii) de partager l'expertise de l'OCDE pour une meilleure intégration des principes et des pratiques du gouvernement ouvert dans les cycles d'élaboration des politiques publiques et iii) d'identifier des bonnes pratiques du Maroc et de pays de l'OCDE pour améliorer l'inclusion des citoyens dans la vie publique locale et plus particulièrement celle des femmes et des jeunes.

L'évènement a permis de réunir des représentants du Gouvernement et du Ministère de l'Intérieur marocains, des représentants de la région de Souss-Massa, des représentants des préfectures et des provinces de la région, des élus communaux, des experts provenant du Canada et de la Slovénie ainsi que analystes en politiques publiques du Secrétariat de l'OCDE.

Discours d'ouverture par
Mme Zineb El Adaoui, Wali de
la Région Souss Massa



Les points forts de cette rencontre sont les suivants :

- Les participants se sont accordés sur l'idée que la participation citoyenne ne devait pas être considérée comme un objectif en soi mais comme plutôt comme un moyen de rapprocher le gouvernement des citoyens et de permettre de renforcer la cohésion sociale. Elle a pour effet de créer un cercle vertueux menant à une meilleure efficacité des politiques publiques, à une plus grande transparence, une meilleure coordination au sein des administrations, de diminuer les pratiques de corruption et d'assurer une certaine stabilité sociale.
- Les participants ont souligné l'évolution positive du cadre institutionnel et légal en matière de participation citoyenne depuis la Constitution de 2011 pour mettre en place une démocratie citoyenne et participative. Les mécanismes de participation électorale, de participation institutionnelle, et de participation contractuelle ont pu être présentés par la DGCL.
- Plusieurs défis ont été identifiés pour pleinement mettre en application les mécanismes de participation et permettre une évolution des mentalités : i) assurer que la participation citoyenne se fasse de manière continue tout au long du cycle des politiques publiques ; ii) optimiser la gestion interne des collectivités ; iii) déterminer les moyens de communication qui peuvent « toucher » les populations ; iv) permettre aux collectivités de disposer de moyens financiers suffisants ; v) mettre en place des mécanismes de consultation appropriés pour les femmes et les jeunes ; vi) améliorer les interactions avec les associations.
- Les experts de la ville de Montréal et du gouvernement de la Slovénie ainsi que des présidents de communes ont partagé plusieurs bonnes pratiques (d'information, de consultation et de rapport) pouvant être partagées au sein des gouvernements pour rester au plus proche des besoins et des désirs des citoyens en matière de politiques publiques et y répondre de manière pertinente. Sur la base de ces échanges, les participants se sont accordés sur l'idée que la participation citoyenne devait être considérée comme une dynamique puisque les mécanismes d'application doivent être différenciés et régulièrement renouvelés.

Le travail d'information et d'échange d'expertises réalisé, apporte une contribution utile à la mise en œuvre du processus de régionalisation avancée en renforçant les capacités des collectivités territoriales engagées dans l'élaboration de leur plan d'action (Plan d'Action de la Commune, PAC), qui doivent dorénavant se faire selon une approche participative nécessaire, conformément à la loi 113-14 de juillet 2015 relative aux Communes.



Audience de l'atelier de travail